

LE JEÛNE ET LES INTERDITS ALIMENTAIRES.

Le travail sur les cinq « piliers » de l'islam nous a permis d'aborder les problématiques du jeûne et des interdits alimentaires.

Le ramadan :

« La lune de ramadan dans laquelle le Coran est descendu d'en haut pour servir de direction aux hommes est le temps destiné au jeûne. Quiconque aura aperçu cette lune se disposera aussitôt à jeûner [...]. Il vous est permis de manger et de boire jusqu'à ce que vous puissiez distinguer à l'aube le fil blanc du fil noir. A partir de ce moment, observez strictement le jeûne jusqu'à la nuit. » Sourate II, versets 181 et 183.

L'interdit alimentaire :

« Le sang, la chair de porc, les animaux tués par quelque chute ou d'un coup de corne, ce qui a été sacrifié sur les autels des idoles, tout cela est défendu ». Sourate V, verset 4.

Ces prescriptions ne sont pas spécifiques à l'islam. (Source : L'Histoire, n°440).


LES PERIODES DE JEÛNE DANS LES MONOTHEISMES.		
ISLAM	CHRISTIANISME	JUDAÏSME
<p>Le Ramadan 9^o mois du calendrier musulman. Commémore la révélation divine reçue par le prophète Mahomet.</p> <p>http://www.islamreligion.com/fr/articles/1753/pourquoi-les-musulmans-aiment-le-mois-de-ramadan/</p>	<p>Jeûne principalement prescrit le mercredi et le vendredi mais surtout pendant les 40 jours du Carême, temps pour se préparer à la fête de Pâques.</p> <p>Carême : http://www.eglise.catholique.fr/glossaire/careme/</p> <p>Depuis 1983, le jeûne se limite au mercredi des Cendres et au Vendredi saint.</p> <p>Les Cendres : http://www.eglise.catholique.fr/glossaire/cendres/</p> <p>Vendredi saint : http://www.eglise.catholique.fr/glossaire/vendredi-saint/</p>	<p>Deux jeûnes prescrits par la Torah : Yom Kippour –le jour du Grand Pardon- et Tisha Beav –le jeûne du 5^o mois-.</p> <p>Yom Kippour : http://icalendrier.fr/religion/fetes-juives/yom-kippour</p>

Signification du jeûne :

« Indissociable de la prière et de l'aumône, [le jeûne] est la forme par laquelle le croyant confesse sa foi à travers son propre corps » [...] Pour P. Christian de Chergé, prieur trappiste de Tibhirine, "Jeûne, Carême ou Ramadan (...), chrétiens, musulmans et juifs (...), sans doute nous ne courons pas de la même manière, mais le chemin est là qui n'est pas de nous et il est tellement plus grand que la course !".

« **Les juifs observent des jours de jeûne liés à leur histoire** [...] chaque homme passe en jugement devant le Trône de Dieu et rend compte des péchés commis durant l'année écoulée, puis renouvelle sa confiance en Dieu et l'attente du Grand Pardon [...] **Le jeûne est avant tout, pour les chrétiens, un temps de conversion**, une invitation à imiter le Christ qui connut l'épreuve du désert [...] Occasion privilégiée de se purifier intérieurement, de réfléchir à la grandeur du Tout-Puissant et à sa Loi, **le jeûne du Ramadan "permet de marquer par la faim corporelle sa faim de Dieu et sa conscience de la faim des pauvres"**, précise l'universitaire Ghaleb Bencheikh.

Lire <http://croire.la-croix.com/Definitions/Lexique/Jeune/Le-jeune-dans-les-religions>

LES INTERDITS ALIMENTAIRES : CONSOMMER DE LA VIANDE.			
Animaux	ISLAM	CHRISTIANISME	JUDAÏSME
Mammifères	Interdiction du porc et des carnivores.	 Autorisés.	Autorisés s'ils possèdent le pied fourchu et ruminent. Pas de porc ou de lapin. (1)
Animaux marins	Autorisés.		A condition qu'ils possèdent des nageoires et des écailles ; pas de crustacés.
Oiseaux	Autorisés sauf les oiseaux de proie.		Autorisés sauf des oiseaux comme l'aigle, le corbeau ou l'autruche.
Comment manger les animaux ?	Rite de la dhabiha : la tête tournée vers La Mecque, l'animal est égorgé. Le sacrificateur doit prononcer le nom d'Allah. La consommation du sang de l'animal est interdite. (2)	Pas de rites sacrificiels ni d'interdits.	Rite de la shehita : l'animal est égorgé par le shohet (le sacrificateur). La consommation du sang de l'animal est interdite et il est interdit de mélanger viandes et laitages. (2)

(1) : Pour T. Nathan, l'interdiction de consommer du cochon précède la religion : « elle n'a pas pu se débarrasser (de ce rite) et l'a intégré en le théorisant ».

(2) : « C'est le récit biblique qui fonde la pratique rituelle du saignement des animaux. Dans la mythologie biblique, Noé est le premier homme que Dieu autorise à manger de la viande : « Tout ce qui se meut et qui a vie vous servira de nourriture : je vous donne tout cela comme l'herbe verte ». Mais à une condition : « Vous ne mangerez point de chair avec son âme, avec son sang ». (Genèse, IX, 3-4). Massimo Montanari, Les chrétiens et la viande, L'Histoire n° 440.

Quel rôle ces prescriptions jouent-elles ?

Pour l'ethnopsychiatre Tobie Nathan, ces prescriptions servent à définir la singularité de l'individu : « l'interdit alimentaire est à la fois la définition du groupe auquel j'appartiens et aussi je suis ce que je mange [...] et ce que je ne mange pas ». **Il est donc signe d'appartenance, de définition de soi et du groupe auquel on appartient. Il permet de se distinguer de ses voisins.**

Ecouter : <https://www.franceculture.fr/emissions/ne-parle-pas-la-bouche-pleine/dans-la-cuisine-des-enfants-sorciers-interdits-alimentaires-et-rites-secrets>

Ainsi, le Consistoire israélite de France publie-t-il une liste des produits ne contenant « aucune matière religieusement interdite » http://www.consistoire.org/pdf/Produits_selectionnes_5775.pdf afin de manger casher <https://www.mangercasher.com/casher-c-quoi.php>.

Pour les musulmans, l'alimentation doit être halal. Est halal ce qui est licite, permis par l'Islam au contraire de ce qui est haram : interdit. http://www.lemondedesreligions.fr/actualite/manger-halal-le-licite-selon-l-islam-01-07-2014-4108_118.php

Ces interdits et prescriptions sont aussi des moyens de contrôle social.

Dès lors, comment expliquer l'absence de prescriptions chez les chrétiens ?

Pour M. Montanari (ibid), la réponse se trouve dans les Actes des Apôtres (X, 9-16) lorsque l'apôtre Pierre transgresse les règles du sacrifice rituel et de la distinction entre viandes pures et impures, signifiant ainsi la rupture entre le judaïsme et le christianisme : « Pierre monta sur la terrasse de la maison vers midi, pour prier. Saisi par la faim, il voulut prendre quelque chose [...] Il contemplait le ciel ouvert et un objet qui descendait : on aurait dit une grande toile [...] il y avait dedans tous les quadrupèdes, tous les reptiles de la Terre et tous les oiseaux du ciel. Et une voix s'adressa à lui : «Debout, Pierre, tue et mange ! » Pierre dit : « Certainement pas Seigneur ! Je n'ai jamais pris d'aliment interdit et impur ! [...] Ce que dieu a déclaré pur, toi, ne le déclare pas souillé ». <https://bible.catholique.org/actes-des-apotres/3294-chapitre-10> Déplaçant « la perspective de l'objet au sujet, de la nourriture à l'homme, la nouvelle religion laisse (ainsi) à l'individu la responsabilité de son choix ».

.....

Notre civilisation est donc le fruit de très vieilles productions culturelles humaines, encore à l'œuvre et très puissantes aujourd'hui.